

## Interventions de Kéroul en matière de transport par taxi

1. « **Mémoire de Kéroul sur la réforme du transport par taxi** » déposé à la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale du Québec le 7 octobre 1999, 9 pages. Cette réforme mise en oeuvre en 2001 prévoit notamment une nouvelle catégorie de permis pour les taxis adaptés et l'obligations pour les intermédiaires d'exploiter au moins un taxi adapté
2. « **Transport par taxi de personnes à capacité physique restreinte** », mémoire présenté par Kéroul à la Commission des transports du Québec, novembre 2002, 14 pages.
3. « **Mémoire de Kéroul présenté à la Commission permanente du Conseil sur les transports** », Ville de Montréal, le 22 mai 2003, 11 pages.
4. « **Le transport par taxi des personnes à capacité physique restreinte, Un service avant tout!** », mémoire de Kéroul présenté au ministère des Transports du Québec lors de la consultation sur la réforme du transport par taxi, le 5 octobre 2004, 14 pages.
5. « **Taxis accessibles** », lettre à la Ministre des Transports Madame Julie Boulet, le 4 décembre 2009.
6. « **Pour un service de taxi adapté disponible à 30 minutes de préavis** », Mémoire présenté à la Ville de Montréal, le 30 novembre 2010, dans le cadre de la consultation sur l'avenir du transport par taxi, 21 pages.
7. « **Le rôle des transports dans la chaîne de l'accueil touristique** », présentation de Kéroul dans le cadre du Congrès annuel de l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ), Québec, le 17 mai 2012.
8. « **Disponibilité d'un vrai service de transport par taxi adapté aux personnes à capacité physique restreinte** », lettre à Monsieur Pierre Moreau, ministre des Transports du Québec, contresignée par l'ARUTAQ, le 14 juin 2012.
9. « **Disponibilité des taxis adaptés pour offrir un « vrai service de taxi » pour les personnes handicapées** », lettre à Monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Transports, 29 janvier 2013.

10. « **Programme de subventions à l'adaptation des taxis et des autocars interurbains pour le transport des personnes se déplaçant en fauteuil roulant** », lettre à Madame Pauline Marois, Première ministre du Québec, lettre contresignée par l'ARUTAQ, la COPHAN, le CPCDIT, le RUTA de Montréal, et Moelle épinière et motricité Québec, 11 février 2013.
11. **Participation au Comité de supervision du projet de démonstration du taxi MV-1**, Montréal, hiver 2013.
12. « **La continuité de la chaîne des déplacements et le cocktail transport, deux outils d'analyse de la mobilité durable des personnes handicapées** », mémoire de Kéroul soumis au ministre des Transports du Québec dans le cadre de la consultation sur la Politique québécoise de mobilité durable, le 20 juin 2013, 9 pages et annexes.
13. « **Compte rendu de la participation de Kéroul à la 6<sup>e</sup> session de la Conférence des États Parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies (COSP6)** », lettre adressée à Madame Pauline Marois, Première ministre du Québec, le 31 juillet 2013. (Kéroul recommandait alors : « Toutes les entreprises de transport de personnes doivent offrir le même service à toute personne qui en fait la demande; sans réduire la portée de ce qui précède, nous jugeons qu'au minimum 10% de leurs véhicules devraient être accessibles. »)
14. « **Un véhicule universellement accessible** », lettre à Monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Transports du Québec, contresignée par l'ARUTAQ, le 18 octobre 2013.
15. **Participation au Comité de travail du Bureau du taxi de Montréal sur le transport par taxi de personnes handicapées**, depuis la création de ce comité en 2006.
16. **Membre du Conseil d'administration du nouveau Bureau du taxi de la Ville de Montréal**, depuis juillet 2013.

Mise à jour au 1<sup>er</sup> mai 2014.

Pour infos : Michel Trudel : mtrudel@keroul.qc.ca 514 252-3104